

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2022

Compte-rendu affiché le : 15 décembre 2022

Date de la convocation du Conseil Municipal : 08 décembre 2022

N° 22-12-01

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

OBJET :

Réservation d'une table à
la salle Jean Thomas -
Année 2023

Secrétaire de séance : Gilles GRANGIER

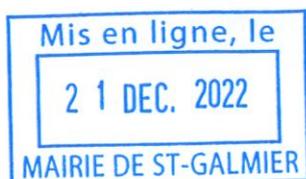
Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Gilles GRANGIER – Mireille PAULET – Arlette PEREIRA - Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE - Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI – Christine PALLEY – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI – André HUBERT – Marie-Hélène BOUILHOL – Aurélie DESBREE – Romain MONTELMARD - Jean-Paul SOLEILHAC.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Solange MORERE à Philippe DENIS – Gérard ALLANCHE à Gilles GRANGIER – Edith CONSIGNY à Christine PALLEY.

Membre absent : Joaquim DE ALMEIDA – Lydie THOLLOT.



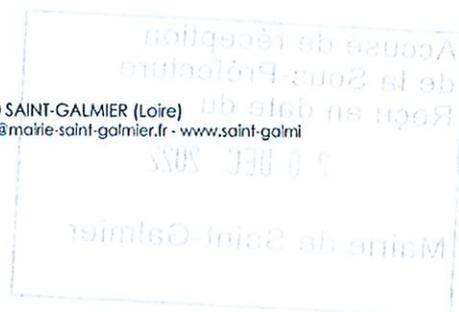
Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

20 DEC. 2022

Mairie de Saint-Galmier



Place de la Devise - 42330 SAINT-GALMIER (Loire)
Tél. 04 77 52 74 00 - Fax. 04 77 52 50 46 - contact@mairie-saint-galmier.fr - www.saint-galmier.fr



OBJET DE LA DELIBERATION :

RESERVATION D'UNE TABLE A LA SALLE JEAN THOMAS - ANNEE 2023

Monsieur le Maire rappelle que la société hippique a construit une salle panoramique, nommée « Salle Jean THOMAS », à l'hippodrome de SAINT-GALMIER en partenariat avec la ville de SAINT-GALMIER qui bénéficie de cet équipement en dehors des manifestations hippiques. Cette salle, aménagée en restaurant panoramique, permet aux entreprises qui le souhaitent de réserver une table qu'elles utilisent à leur gré dans le cadre de leurs relations commerciales. Depuis plusieurs années, une table de six couverts est réservée dans le cadre de la communication et de la promotion de la ville de SAINT-GALMIER, lors de chaque course hippique.

Considérant le succès de cette réservation il est proposé de la renouveler pour l'année 2023. Le coût de la prestation pour l'année 2023 pour treize réunions hippiques (78 repas) sera de 5 148 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **SOULIGNE** le caractère original de cette prestation qui contribue à faire connaître les installations de l'hippodrome Joseph Desjoyaux et les spectacles hippiques en nocturne,
- **DECIDE** de retenir la proposition présentée,
- **PRECISE** que la dépense sera imputée à l'article 6232 du budget communal (fêtes et cérémonies)

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 15 décembre 2022.

LE MAIRE
Philippe DENIS



LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gilles GRANGIER

The image shows a blue ink signature of Gilles GRANGIER over a rectangular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE ST-GALMIER' and the date '21 DEC 2022'.

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du
20 DEC. 2022
Mairie de Saint-Galmier

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du
20 DEC 2022
Mairie de Saint-Galmier